Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215602194-20260303-2026_06_0007-DE

ST. GUYOMARD

République Française
Morbihan

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Saint-Guyomard séance du 03/03/2026

Date de la convocation
18/02/2026

Date d'affichage

Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 14
En exercice : 11
Votants : 11

Réf : 2026-03-007

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

L' an deux mil vingt six et le trois Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Guyomard, dûment convoqué, s' est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Maurice BRAUD, Maire.

Présents : M. BRAUD Maurice, Mme DANGEL Virginie, Mme LE BOT - PIQUET Charlotte, M. BOULAIS Jacques, M. THOMAS David, Mme MAUDET Vanessa, M. Mme GUYOT Lydia, Mme RIO Sabrina, Mme DRÉANO Adeline, M. LAMOUR Franck, M. LE BIGAUD Pascal.
Absents :
Excusés : M. EMERAUD Laurent, RENAUD Ludovic, M. KERAUDY Baudouin,

M. BOULAIS Jacques a été élu secrétaire de séance.

Objet : Vote du budget primitif 2026 - Budget 01000 - Commune
Vu :

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et suivants ;
- l'instruction budgétaire et comptable M57 (version abrégée) ;
- le projet de budget présenté par Monsieur le Maire ;

Considérant :

- que le budget primitif 2026 doit être voté avant le 15 avril 2026 (ou 30 avril en année de renouvellement municipal) ;
- que le budget est voté par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et des opérations pour la section d'investissement ;
- que le budget est équilibré en recettes et en dépenses ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ADOPTE le Budget Primitif 2026 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

	Montant
Dépenses	1 560 000.00€
Recettes	1 560 000.00 €

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215602194-20260303-2026_06_0007-DE

Section d'investissement

	Montant
Dépenses	2 500 000.00 €
Recettes	2 500 000.00 €

TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET

	Montant
Dépenses	4 060 000.00 €
Recettes	4 060 000.00 €

Le budget est voté par chapitre, avec reprise anticipée des résultats
Il est adopté à l'unanimité
La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et publiée conformément aux dispositions en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire.

